

Le contrôle interne face à l'émergence de nouvelles formes des risques : cas de la fraude

Internal control in front of the emergence of new forms of risks: the case of fraud

M. M'bark OUASHIL'

Doctorant Ecole Nationale de Commerce et de Gestion
Groupe de Recherche en Gestion des Organisations (GREGO),
Université Cadi Ayyad, Marrakech
ouashil@gmail.com

M. Said OUHADI

Professeur de l'Enseignement Supérieur
Groupe de Recherche en Gestion des Organisations (GREGO)
Ecole Nationale de Commerce et de Gestion
Université Cadi Ayyad, Marrakech

Date de soumission : 22/03/2019

Date d'acceptation : 27/04/2019

Pour citer cet article :

OUASHIL M. & OUHADI S. (2019) « Le contrôle interne face à l'émergence de nouvelles formes des risques : cas de la fraude » Revue Internationale des Sciences de Gestion « Numéro 3 : Avril 2019 / Volume 2 : numéro 2 » p : 805 - 819

Résumé

Le présent article aborde, sous un angle théorique, l'un des principaux processus permettant la prévention du risque de fraude : le contrôle interne.

Plusieurs études montrent que la faiblesse du processus de contrôle interne constitue une opportunité pour l'émergence du risque fraude. D'où, il est intégré en tant qu'un principe à part entière dans la nouvelle version du référentiel de contrôle interne COSO 2013.

Cependant, le contrôle interne en tant que processus antifraude reste insuffisant au regard de l'émergence de nouvelles formes de fraude tel que la cybercriminalité.

Mots clé : Risque de fraude, Contrôle interne, COSO, Organisation publique, Cybercriminalité

Abstract

This article discusses, theoretically, one of the main processes for preventing the risk of fraud: internal control.

Several studies indicate that the weakness of the internal control process constitutes an opportunity for the emergence of fraud risk. Hence, it is integrated as a principle in internal control framework (COSO 2013).

However, internal control as an anti-fraud process was still insufficient in front of the emergence of new forms of fraud such as cybercrime

Keywords: Risk of fraud- Internal control- COSO- Public organization- Cybercrime

Introduction

De nos jours, les organisations de tout genre sont exposées à divers risques. Le risque de corruption est l'un des risques les plus importants. Ce risque, qui est l'un des cas de figure de la fraude, constitue un enjeu majeur pour les organisations publiques et privées.

Selon l'OCDE¹ (2018), la corruption constitue « la principale source de préoccupation évoquée par les citoyens, avant la mondialisation ou les migrations ». Elle s'intensifie notamment dans la sphère publique (ACFE, 2018). Ainsi, elle « entraîne un gaspillage des ressources publiques, creuse les inégalités économiques et sociales, alimente le mécontentement et la polarisation politique et réduit la confiance à l'égard des institutions » (OCDE, 2018).

A l'échelle internationale, le rapport de l'Association of Certified Fraud Examiners (ACFE) en 2018 a estimé le coût de la fraude (sous ses différentes catégories : corruption, falsification des états financiers et détournement des fonds) à plus de 7,1 Milliard de dollars en 2017 contre 6,3 milliard de dollars pour l'année 2015. 45% des cas de fraudes ont eu lieu dans les organisations publiques (entreprises publiques, entités gouvernementales). Ainsi, ce rapport montre la vulnérabilité des organisations au risque de fraude. Ce risque affecte et influence leur pérennité et la continuité de leur activité.

Sur le plan académique, la fraude a suscité l'intérêt de plusieurs chercheurs. Depuis le triangle de Cressey (1960, cité par Le Maux, 2013) jusqu'aux dernières études s'intéressant aux facteurs incitant à commettre l'acte de fraude et les moyens permettant sa prévention et détection, la problématique de la fraude ne cesse de couler l'encre de différents chercheurs. Dans ce cadre, comment le processus de contrôle interne pourrait contribuer à la prévention du risque de fraude dans l'organisation ?

L'objectif de cet article est de proposer une revue de littérature autour de la fraude et la contribution d'un processus de contrôle interne à sa prévention. Pour atteindre cet objectif, nous allons exposer la montée du risque de fraude dans les organisations (1), en présentant ses théories explicatives et l'état des lieux de ce risque et ce, à travers le rapport de l'ACFE(2018). Ensuite, il y a lieu d'aborder le cadre conceptuel du contrôle interne et ses éléments (2), pour terminer par l'analyse de la contribution de ce processus à la prévention du risque de fraude (3).

¹ Organisation de Coopération et de Développement Economique

1. De la montée du risque de fraude dans les organisations

1.1. Types de fraude

Dans la littérature, la « fraude » est un concept imprécis vu qu'il est évoqué sous différents angles : fraude fiscale, fraude financière, fraude aux consommateurs, fraude électorale, etc. Cependant, les différentes conceptions associent ce concept à des actes illégaux caractérisés par une tromperie ou une escroquerie intentionnelle.

Le Robert (1985) définit la fraude comme étant « une action faite de mauvaise foi dans le but de tromper ». Ainsi, la norme international d'audit (ISA 240) considère la fraude comme « un acte intentionnel commis par un ou plusieurs membres de la direction, par une ou plusieurs personnes constituant le gouvernement d'entreprise, par un ou plusieurs employés ou tiers à l'entité, impliquant des manœuvres dolosives dans le but d'obtenir un avantage indu ou illégal » (ISA, 2012). L'Association of Certified Fraud Examiners (ACFE, 2018), associe la fraude l'utilisation par une personne de son activité professionnelle pour s'enrichir personnellement par le détournement volontaire des ressources ou des actifs de son employeur.

En effet, la fraude est un acte commis délibérément en vue d'obtenir un avantage illégal en faveur du fraudeur ou/et des partenaires liées à l'opération concernée, et nuire aux droits d'autrui. Elle se caractérise par la présence de trois éléments principaux : un élément intentionnel (développement d'une méthodologie pour commettre l'acte et la mettre en pratique), une volonté de dissimulation (par exemple : cacher la fraude par une écriture comptable) et un mode opératoire (par exemple : blanchissement d'argent).

La norme comptable internationale (IAS 8) distingue la fraude comptable de l'erreur comptable par la présence de l'intention. Selon cette norme, l'erreur comptable est « une omission ou une inexactitude des états financiers de l'entité portant sur une ou plusieurs périodes antérieures et qui résultent de la non-utilisation ou de l'utilisation abusive d'informations fiables » (IAS 8, p 5, 2008).

Wells (2007), COSO (2013) et ACFE (2018) distinguent trois catégories de fraudes: la corruption, le détournement de biens et service et la publication des états financiers falsifiés. La corruption est une utilisation abusive de pouvoir et de l'influence à des fins privées ou

pour le compte d'un autrui en contrepartie d'un avantage (cadeau, argent...). C'est une fraude commise hors enregistrement comptable. En effet, elle est difficile à détecter par les contrôles mises en place par l'organisation.

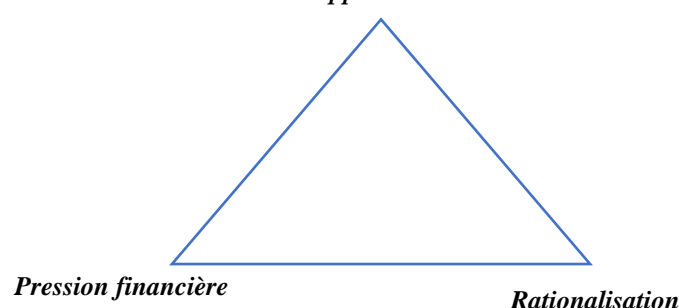
Quant au détournement, il s'agit d'une appropriation d'un actif de l'organisation d'une façon directe ou indirecte (biens et services, patrimoine...). Il peut porter sur les encaissements, les décaissements ou également un acte de vol. Cette catégorie de fraude est facile à détecter dans la mesure qu'elle porte sur des éléments tangibles ou qui peuvent être mesurés (Le Maux, et al, 2013).

La falsification des états financiers est une manipulation comptable qui consiste à la présentation intentionnelle et erronée de la situation financière de l'organisation et ce, au travers des erreurs intentionnelles relatives aux montants dans les états financiers. Généralement ce type de fraude est commis par les dirigeants afin de tromper la perception des utilisateurs de ses états financiers. L'organisation procède soit à une amélioration fictive de ses états financiers par une surévaluation des actifs et des produits ou une sous-évaluation du passif et des charges en vue d'obtenir un financement par exemple. D'autre part, l'organisation peut détériorer ses états financiers à travers une sous-estimation fictive de sa situation financière afin de limiter le montant de certaines taxes.

1.2. Les théories explicatives de la fraude

Plusieurs chercheurs, dont le sociologue américain Cressey (1960, cité par Le Maux, 2013) ont essayé de porter des explications à l'acte de fraude. Ce chercheur a mené nombreux entretiens avec des personnes condamnées pour fraude aux USA en 1960. Au terme de ses travaux, il a formulé trois critères caractérisant le passage à l'acte frauduleux sous forme d'un triangle : une opportunité, un besoin ou une pression financière et une rationalisation.

Figure 1: Triangle de la fraude (Cressey, 1960)

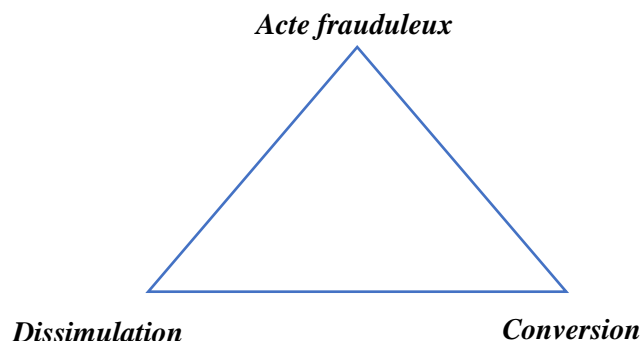


L'opportunité résulte d'une connaissance approfondie de l'organisation. Le fraudeur perçoit l'absence du contrôle ou l'existence d'une faille dans ce système. Cette opportunité est le résultat d'un management dominé par une seule personne, de l'absence de supervision du Conseil d'Administration, d'une déficience du contrôle interne, d'une organisation complexe ou instable, etc. (Gallet, 2008). Quant à la pression financière, le fraudeur considère la voie de la fraude comme un moyen pour résoudre ses problèmes financiers et qu'il ne peut pas partager avec son entourage (Le Maux et al. 2013).

La rationalisation est un processus mental qui permet au fraudeur de rendre acceptable son acte par rapport à son système de valeurs (Cloet et al. 2011). Le fraudeur se convainc que son acte n'est qualifié de crime.

Ce modèle de Cressey (1960) est à la base de plusieurs études menées pour comprendre les déterminants de la fraude. Cependant, certaines études récentes ont remis en cause ce modèle, en s'intéressant aux actes de fraude au lieu de ses acteurs (Dorminey et al., 2012).

Figure 2: Triangle de l'acte frauduleux (Le Maux et al., 2013)



Le Maux et al., (2013) ont développé un modèle du triangle de l'acte frauduleux, inspiré du modèle de Cressey (1960). Il décrit les actions qu'une personne peut mener pour commettre l'acte de fraude. Ce modèle permet de concevoir les moyens permettant de lutter contre la fraude (Le Maux et al., 2013).

Dans un premier temps, le fraudeur développe une méthodologie à mettre en œuvre pour atteindre son objectif. Ensuite, il dissimule son acte par des fausses écritures comptables ou destruction des fichiers, etc. la conversion consiste à transférer les avantages illégaux issus de l'acte de fraude en actifs utilisables par le fraudeur (Dorminey et al., 2012).

1.3. Etats des lieux de la fraude : rapport de l'ACFE (2018)

Le rapport de l'ACFE (2018) intitulé « Report to the nations 2018 : Global study on occupational fraud and abus » présente le panorama de 2690 cas de fraude dans 123 pays du monde et dans différentes catégories d'organisation.

Dans le cadre de ce rapport, la fraude a causé une perte d'environ de 7,1 milliard de dollars dans l'ensemble des organisations objet de l'étude. Elle a été commise par différentes catégories de personnes dans ces organisations (dirigeants, personnel de niveau opérationnel).

Tableau 1: Catégories de fraude (ACFE, 2018)

Type de fraude	Pourcentage des cas (%)	Les pertes (la médiane) en \$
Détournement d'actifs	89	114 000
Corruption	38	250 000
Etats financiers frauduleux	10	800 000

En terme de catégorie de fraude, le détournement d'actifs est le plus dominant (89%) par rapport à la corruption (38%) et la falsification des états financiers (10%). Cette dernière est plus importante en terme de la perte causée aux organisations objet de l'étude. Ces cas de fraude ont été commis dans différentes organisations :

Tableau 2: cas de fraudes par type d'organisation (ACFE, 2018)

	Pourcentage des cas (%)	Les pertes (la médiane) en \$
Entreprises privées	42	164 000
Entreprises publiques	29	117 000
Gouvernement	16	118 000
Organisation à but non lucratif	9	75,000
Autres	4	120,000

Il ressort de ce tableau que les organisations publiques (entreprises publiques et gouvernement) sont les plus impactées par la fraude (45%) par rapport aux organisations privées (42%) et les organisations à but non lucratif et autres (13%). En effet, selon cette étude, les organisations publiques sont les plus exposées au risque de fraude par rapport aux autres organisations. Ce constat est dû à plusieurs facteurs.

Tableau 3: différents facteurs liés au contrôle interne favorisant l'acte de fraude (ACFE, 2018)

Facteur	%
Absence du contrôle interne	30
Changement des contrôles existants	19
Absence de revue de direction	18
Faible engagement de la direction	10
Manque de personnel qualifié dans les activités de pilotages	8
Autres	15

L'absence du contrôle interne et le changement des contrôles existants constituent les facteurs les plus déterminants et favorisant l'acte de fraude (ACFE, 2018). En outre, l'absence de contrôle interne permet, en majorité des cas, le détournement des actifs dans les organisations objet de l'étude (32%), la falsification des états financiers (29%) et la corruption (25%).

Tableau 4: L'absence de contrôle interne en tant qu'un facteur favorisant la fraude (ACFE, 2018)

Type de fraude	En %
Détournement des actifs	32
Corruption	25
Etats financiers frauduleux	29

En conclusion, il ressort de l'étude de l'ACFE (2019) que l'absence du contrôle interne est un facteur déterminant de l'acte de fraude dans les organisations de tout genre. Ainsi, elles sont exposées plus au risque de détournement de fonds et de falsification des états financiers.

2. Le contrôle interne, outil de maîtrise des risques

2.1. Evolution de la conception du contrôle interne

Dans l'approche classique, le contrôle interne est assimilé à un ensemble des techniques et des dispositifs permettant d'assurer la protection et la sauvegarde du patrimoine, la qualité de l'information et l'application des instructions de la direction (Pigé, 2002 ; Grand et Verdalle, 2002 ; Bernard et al, 2008 ; Ouashil et Ouhadi, 2017 ; Ouashil, 2017). L'approche moderne aborde le contrôle interne en termes de processus.

Dans ce sens, la nouvelle version du référentiel COSO (2013) définit le contrôle interne en tant qu'un « processus mis en œuvre par le conseil, le management et les collaborateurs d'une entité, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité » (Pwc et Ifaci, 2014).

2.2. De l'importance d'un processus de contrôle interne

Depuis le Krach de 1929 jusqu'aux dernières crises qui ont conduit plusieurs entreprises à la faillite (Enron, Andersen, Worldcom-MCI, etc.), la nécessité de développer un processus de contrôle interne s'avère primordial. Ces différents événements ont été expliqués par la défaillance des dispositifs de contrôle interne (Pigé, 2002).

En effet, afin de limiter les dysfonctionnements au sein du gouvernement de l'entreprise, les autorités américaines (Loi Sarbanes-Oxley SOX) et françaises (Loi sur la Sécurité Financière LSF) ont réglementé le contrôle interne (Mandzila, 2004). En outre, la mise en place d'un dispositif de contrôle interne permet d'identifier, d'analyser et d'agir sur tous les événements ou toutes évolutions de l'environnement pouvant affecter la performance ou l'atteinte des objectifs de l'entreprise (Noiret et Walter, 2008 ; Ki-Zerbo, 2013 ; Pwc et Ifaci, 2014 ; Ouashil, 2017).

2.3. Les éléments du contrôle interne: le modèle COSO 2013

Suivant les résultats des travaux de Bédard et Gosselin (2000), les éléments constituant un système de contrôle interne d'une organisation sont: *l'environnement du contrôle, les objectifs et les risques, les activités de contrôle et le suivi*. Ces composantes s'apparentent à celle du

Figure 3: les éléments d'un processus de contrôle interne selon le COSO (2013) (Pwc et Ifaci, 2014)



modèle COSO 2013.

L'environnement de contrôle conditionne la qualité du contrôle interne (Renard, 2010 ; Pwc et Ifaci, 2014). Il englobe l'intégrité et l'éthique, le fonctionnement et le style de management

de l'organisation, l'engagement de la direction en faveur de développement des compétences, la gouvernance et la structure organisationnelle et la gestion des ressources humaines. Dès que l'environnement de contrôle est favorable, il est important d'identifier les risques associés aux objectifs (Ki-Zerbo, 2013). Outre les étapes classiques qui impliquent l'identification, l'analyse et l'évaluation des risques, le COSO 2013 met l'accent sur le risque de fraude (principe n°8) et l'identification et l'évaluation des changements significatifs ayant un impact sur le système du contrôle interne.

Les activités de contrôle englobent des normes et des procédures mises en place par le management dans une organisation afin de réduire des risques pouvant entraver la réalisation des objectifs (Mandzila, 2004 ; Renard J, 2012). Ces activités concernent tous les niveaux hiérarchiques et fonctionnels et peuvent être mises en œuvre par le biais d'un système d'information. La séparation des tâches doit être prise en considération lors de la définition des activités de contrôle.

Le quatrième élément d'un système de contrôle interne est l'information et communication. La communication interne revêt un caractère important vu qu'elle permet de réduire des asymétries informationnelles et une meilleure exploitation des informations pertinentes par les collaborateurs dans la réalisation de leurs tâches. Quant à la communication externe, elle permet de sélectionner des informations provenant de l'externe et à diffuser en interne et également fournir des informations aux tiers.

Le pilotage est le sommet du modèle COSO (2013). Il suppose que l'efficacité du processus de contrôle interne est liée à son évaluation périodique et/ou ponctuelle et de communiquer les faiblesses en interne de l'organisation afin de mettre en place des actions correctives (boucle de retour) (Noiret et Walter, 2008 ; Vaassen et al, 2009 ; Ki-zerbo, 2013).

Pour conclure, les cinq composantes du processus de contrôle interne présentées, ont un rôle primordial dans la prévention, l'identification et l'évaluation des risques pouvant affecter l'atteinte des objectifs et la performance de l'organisation. Cependant, l'organisation ne peut pas avoir une assurance absolue quant à la maîtrise de ces risques même devant un processus de contrôle interne efficace. Les défaillances humaines et des événements inhérents au contrôle de l'organisation sont considérés, entre autres, comme des limites du contrôle interne.

3. Contrôle interne et prévention de fraude

Différentes travaux et études empiriques ont montré que l'absence ou la faiblesse du contrôle interne de l'organisation, publique ou privé, est parmi les facteurs favorisant l'acte de fraude (ACFE, 2018 ; Beasley, 1996 ; Joseph et al., 2015 ; Albrecht, 2008 ; Albrecht et al., 2008 ; Ouashil, 2018).

Albrecht (2008) considère que le non-respect du principe de séparation des fonctions, l'absence des contrôles indépendants ; l'absence d'un système comptable adéquat et d'un système d'autorisation sont des points de dysfonctionnement contribuant à commettre l'acte de fraude. En outre, d'autres études ont montré que le changement du système de contrôle existant constitue une opportunité de détournement d'actif (ACFE, 2018 ; Albrecht, 2008).

La revue de littérature révèle que le processus de contrôle interne est un outil permettant, entre autres, la protection des actifs de l'organisation y compris la détection et la prévention des acquisitions non autorisées ; l'assurance d'enregistrement d'actifs de l'organisation avec précision et la présentation d'un reporting conforme aux standards comptables (Pwc et Ifaci, 2014 ; Ouashil et Ouhadi, 2017 ; Ouashil, 2017 ; Ouashil, 2018).

Dans ce sens, la nouvelle version de référentiel du contrôle interne COSO (2013) met en évidence la montée du risque de la fraude dans les organisations. En effet, il est considéré en tant qu'un principe à part entière (n°8), qui stipule que « l'organisation intègre le risque de fraude dans son évaluation des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs » (Pwc et Ifaci, 2014).

Suivant le COSO (2013), l'organisation évalue le risque des différents types de fraude ainsi que les facteurs incitant le fraudeur à commettre son acte. Elle doit intégrer l'évaluation des risques liés au reporting frauduleux (états financiers falsifiés), à la corruption et à la sauvegarde des actifs de cette organisation (Pwc et Ifaci, 2014). Ce processus d'évaluation des risques tient compte des facteurs notamment l'utilisation des systèmes d'informations, le respect du principe de séparation des fonctions, les contrôles existants, la rotation et la réaffectation des rôles parmi les collaborateurs, etc.

En effet, l'organisation doit veiller à la mise en place des procédures permettant la prévention du risque de fraude et de promouvoir le devoir de rendre compte auprès de ses collaborateurs

quant à ces procédures anti-fraude et ce, en intégrant le risque de fraude dans l'ensemble des composantes du contrôle interne, pour créer un environnement favorable :

- *Environnement de contrôle* : il constitue le socle de tout processus de contrôle. Il doit intégrer une culture anti-fraude dans les codes de bonnes conduites, les chartes des valeurs d'intégrité et d'éthiques, des règlements et des procédures internes (Pwc et Ifaci, 2014 : COSO, 2017). Ainsi, le management doit faire preuve d'exemplarité et de respect de ses valeurs. En outre, les politiques et les procédures liées aux ressources humaines doivent être orientées vers la lutte contre des pertes et des actes frauduleux ;
- *Evaluation des risques* : l'évaluation des risques doit inclure une évaluation approfondie des risques de fraude, en prenant en considération les facteurs favorisant ces actes ;
- *Activités de contrôle* : ces activités doivent être basés sur la séparation des fonctions et des tâches. En outre, elles doivent être documentées et respectées par l'ensemble des collaborateurs ;
- *Information et communication* : cette composante joue un rôle primordial dans tout processus de contrôle interne anti-fraude. L'importance du risque de fraude conduit à la nécessité de circulation de l'information en interne et en externe de l'organisation sur ce risque ;
- *Pilotage* : le pilotage ou le contrôle du contrôle interne doit prendre en considération l'évaluation continue et/ou ponctuelle du contrôle interne, en tenant compte des dysfonctionnements pouvant être source de risque de fraude ou de contournement par les collaborateurs.

L'efficacité d'un processus de contrôle interne anti-fraude dépend de la qualité de l'environnement du contrôle interne. Par conséquent, les insuffisances en termes de culture de fraude et des normes de comportements fondées sur l'éthique et l'honnêteté peuvent constituer une déficience du processus de contrôle interne dans sa globalité.

Pour Amrizal (2004, cité par Agung, 2015) l'acte de fraude dans une organisation dépend de plusieurs facteurs tels que la faiblesse du processus de contrôle interne ; la malhonnêteté et non intégrité du personnel ; pression de la part de la direction pour atteindre des objectifs. En effet, la prévention du risque de fraude dépend de l'implémentation et l'amélioration d'un processus de contrôle interne anti-fraude. Un tel système se fonde, entre outre, sur

l'instauration d'une culture anti-fraude, des normes d'honnêteté et d'intégrité (Albrecht, et al. 2004, cité par Agung, 2015).

Troy et al. (2009, cité par Agung, 2015) ont conclu qu'un processus de contrôle interne efficace contribue à la prévention du risque de fraude comptable. Pour cela, c'est aux auditeurs internes et externes d'évaluer périodiquement les règles et procédures du contrôle interne en matière de prévention du risque de fraude (Troy et al., 2009 ; IIA, 2007).

Conclusion

Il s'avère à travers l'analyse de la littérature autour de la problématique de la fraude et ses mécanismes de prévention entre autres, le contrôle interne, que ce débat ne cesse de couler l'encre de plusieurs chercheurs.

Différentes études montrent l'importance du contrôle interne en tant qu'un processus antifraude. Cependant d'autres études ont met l'accent sur l'insuffisance d'un tel processus pour empêcher tout comportement opportuniste de la part des dirigeants (Beasley, 1996 ; Agrawal et Chadha, 2005 ; Frber, 2005)

En effet, malgré l'importance du contrôle interne en tant qu'un processus permettant la sauvegarde des actifs de l'entreprise et la fiabilisation de ses informations financières, la fraude continue de changer de forme et technique entre l'acte de fraude et sa détection. La cybercriminalité est l'une de nouvelles formes de fraude. Force est de constater les dernières études menées, notamment celles de PWC (2018), qui montrent l'accroissement du risque de cybercriminalité ainsi que son coût pour l'organisation. En effet, il s'avère la complexité de la maîtrise du risque de fraude devant l'émergence de nouvelles formes de ce risque.

Références bibliographiques

- ACFE (2018). Report To The Nations : 2018 Global Study On Occupational Fraud And Abuse. <https://www.acfe.com/report-to-the-nations/2018/> consulté le 12.12.2018
- Agung M (2015), internal control part of fraud prevention in accounting information system, International Journal of Economics, Commerce and Management, Vol. III, Issue 12, December
- Albrecht, W. S., Albrecht, C., Albrecht, C. C. (2008). Current Trends in Fraud and its Detection. Information Security Journal: A Global Perspective 17: 2-12
- Beasley M.S. (1996). An empirical analysis of the relation between the board of director composition and financial statement fraud, Accounting Review, vol. 71, n° 4, p. 443-465
- Bédard, J., Gosselin, M. (2000). Perspectives de recherche en contrôle. FINECO, volume 10, année, pp 67-96.
- Bernard, F. Gayraud, R. Rousseau, L. (2013). Contrôle interne. 4^{ème} édition, Maxima.
- Cloet H., Jacquinot P., Pellissier-Tanon A., Strtak S. (2011), Une recherche exploratoire sur les facteurs explicatifs des fraudes dans les CE, Document disponible sur internet <http://www.iscparis.com/data/recherche/CRISC1-2012.pdf> , accédé le 25 avril 2019
- Coso (2017). le management des risques de l'entreprise : Une démarche intégrée à la stratégie et à la performance.
- Cretté, O. (2014) Contrôle interne et prévention de la fraude dans les PME: une nécessité? Revue Finance et gestion, Septembre.
- Dorminey J., Fleming A.S., Kranacher, M.-J. et Riley Jr R.A. (2012). "The evolution of fraud theory", Issues in Accounting Education, vol. 27, n° 2, p. 555-579.
- Gallet, O(2008), Halte aux fraudeurs, 3^{ème} Ed, DUNOD.
- Inc., États-Unis.
- J.A. Dorminey, S. Fleming, M. Kranacher, R.A. Riley Jr. (2012). The Evolution of Fraud Theory. Issues in Accounting Education, 27 (2) (2012), pp. 555–579.
- Kirsty Rae, Nava Subramaniam, (2008) "Quality of internal control procedures: Antecedents and moderating effect on organisational justice and employee fraud", Managerial Auditing Journal, Vol. 23 Iss: 2, pp.104 - 124



- Ki-Zerbo, B. (2013) Plaidoyer pour des principes justes et pertinents : comment donner du sens aux systèmes de contrôle interne ? *Revue Audit et Contrôle Interne* n°215, Juin-Juillet.
- Le Maux, J. Smaili N. et Ben Amar Walid (2013). *De la fraude en gestion à la gestion de la fraude, une revue de littérature*. Lavoisier.
- Mandzila, E (2004) *La contribution du contrôle interne et de l'audit au gouvernement d'entreprise*", thèse de doctorat, Institut de Recherche en gestion (IRG), Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université Paris XII VAL de MARNE.
- Noiroot, P. et Walter, J. (2008) *Le contrôle interne, pour créer de la valeur*. AFNOR.
- OCDE (2018). «Recommandations du conseil sur l'intégrité publique ».
- Ouashil M, Ouhadi S (2017). *Contrôle des Etablissements Publics marocains: Etat des lieux et perspectives*. *Public & Nonprofit Management Review*. (hal-01665804).
- Ouashil M (2017). *Interaction entre le contrôle interne et le contrôle de gestion : contribution au débat à travers le cas d'un établissement public*. *Moroccan Journal of business Studies*, 1 (1). (hal-01828033).
- Ouashil M (2018). *Internal control and fraud risk prevention*. *International Journal of Information Research and Review*, Vol. 05, Issue, 01, pp.5110-5113, January;
- Pigé, B. (2009) *Audit et contrôle interne*. 3ème édition, EMS Editions Cappelletti
- PWC et IFACI (2014). *Coso - Référentiel intégré de contrôle interne : Principes de mise en oeuvre et de pilotage* Ed. 1. Eyrolles
- Renard, J. (2012). *Comprendre et mettre en œuvre le contrôle interne*. Editions Eyrolles.
- Wells J. (2007). *Corporate fraud handbook: Prevention and detection*. John Wiley & Sons,
- Zawadzki, C (2013) *La maîtrise du risque de fraude par des mécanismes informels : Le cas d'une PME familiale*. *Revue française de gestion* 2013/2, N° 231.